

Questionnaire d'assurance RESPONSABILITE CIVILE ANNUELLE ORGANISATEUR

(servant de base à l'établissement d'un éventuel contrat)

PROPOSANT/DEMANDEUR

Adresse

Code Postal

Ville

Tel

Fax

Email

Forme juridique

Nom propre

EURL

SARL

SA

Autres

Nom et Prénom du représentant de la société

Vous êtes

Producteur de spectacles

Organisateur de manifestations

Licence d'entrepreneur de spectacles N°

Chiffre d'affaires

C.A. HT	Dernier exercice connu	Exercice en cours	Prévisionnel prochain exercice
En France	€	€	€
A l'étranger	€	€	€
Total	€	€	€

PANEL DE VOS ACTIVITES

Concert <input type="checkbox"/>	Congrès, conférence.. <input type="checkbox"/>	Production audiovisuelle <input type="checkbox"/>
Festival <input type="checkbox"/>	Salon, foire.. <input type="checkbox"/>	Manifestation sportive <input type="checkbox"/>
Théâtre <input type="checkbox"/>	Tournée promotionnelle <input type="checkbox"/>	Tourisme d'affaires <input type="checkbox"/>
Cirque <input type="checkbox"/>	Réception familiale <input type="checkbox"/>	Tourisme événementiel <input type="checkbox"/>
Art de la rue <input type="checkbox"/>	Réception professionnelle <input type="checkbox"/>	
Autre (à préciser) <input type="checkbox"/>	

Faites vous appel à des sous-traitants?

- Existe-t-il un contrôle sur leurs travaux?
- Vérifiez vous s'ils sont parfaitement assurés en Responsabilité Civile?
- Renoncez vous à exercer un recours contre eux?
- Renoncez vous à exercer un recours contre leurs assureurs?

oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

Certains de vos programmes comportent ils?

- des activités réputées dangereuses ou acrobatiques?
- Si oui, lesquelles ?
- des effets spéciaux (embrasements, fumigènes)?
- des feux d'artifice?
- Si oui, sont ils tirés par un sous-traitant?
- l'utilisation d'animaux vivants?

oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

Si oui, lesquels ?

LIEUX DE VOS ACTIVITES

% de vos activités se déroulent en salle

Affluence moyenne personnes

S'agit-il toujours de lieux habituellement destinés à des spectacles?

oui non

Si non, sont ils déclarés conformes pour recevoir du public par une commission de sécurité?

oui non

% de vos activités se déroulent sous structure légère

Affluence moyenne personnes

Précisez le type de structures utilisées

Tribunes

Chapiteaux

Tentes

Passerelles

Gradins

Structures gonflables

Êtes vous propriétaire de ces structures?

oui non

Vérifiez vous si les installateurs sont parfaitement assurés en Responsabilité Civile?

oui non

% de vos activités se déroulent en plein air

Affluence moyenne personnes

Certaines activités se déroulent elles sur la voie publique et/ou lieu ouvert à la circulation?

oui non

Certaines activités utilisent elles des constructions en dur ou des aménagements spéciaux?

oui non

Si oui lesquelles? Stade Arènes Tribunes Autre à préciser:

ANTECEDENTS D'ASSURANCE

Avez-vous fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire?

oui non

Avez-vous fait par le passé l'objet d'une résiliation d'un contrat de même nature?

oui non

Si oui, pour quel motif?

pour non- paiement de prime

suite à sinistre

En cas de sinistre au cours des CINQ dernières années, compléter le tableau ci-dessous :

Date	Nature	Assureur	Montant indemnisé	Montant en suspens
.....
.....
.....
.....
.....

GARANTIES DEMANDEES

Souhaitez vous souscrire les extensions suivantes à la garantie de base ?

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| - Vestiaires (gardés avec remise de contremarque) | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - Dommages subis par les fonctionnaires d'état et des collectivités publiques | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - Dommages aux bâtiments loués ou prêtés et à leur contenu | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - Dommages aux biens confiés (matériel, mobilier, objets loués ou prêtés) | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| Si oui, nature des biens confiés | | |
| Montant moyen des biens confiés par manifestation | <input type="text"/> | € |
| - Produits livrés | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| Si oui, nature des produits livrés | | |
| Des produits alimentaires sont ils livrés ou vendus? | | |
| | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - Responsabilité Civile Professionnelle "Actions de Communication" | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - Organisation de la vente de voyages et de séjours | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |

Observations éventuelles

.....

.....

.....

Nous vous invitons à prendre connaissance des articles suivants extraits du Code des Assurances :

Article L113-2 :

L'Assuré s'engage à déclarer les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence, soit d'aggraver les risques, soit d'en créer de nouveaux et rendent de ce fait inexacts ou caduques les réponses faites à l'Assureur, notamment dans le formulaire de déclaration du risque (questionnaire).

Article L113-8 :

Indépendamment des causes ordinaires de nullité, et sous réserve des dispositions de l'article L132-26, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre. Les primes payées demeurent acquises à l'Assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.

Article L113-9 :

L'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'Assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance. Si elle est constatée avant tout sinistre, l'Assureur a le droit soit de maintenir le contrat, moyennant une augmentation de prime acceptée par l'Assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'Assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps où l'assurance ne court plus. Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

Je soussigné,, agissant en qualité de certifie que toutes les déclarations ou réponses faites au présent questionnaire pour servir de base à un éventuel contrat, qu'elles aient été écrites par moi ou par un tiers, sont sincères et, à ma connaissance, véritables.

Fait à, le

(signature et cachet)